Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20171124-2017 56-DE

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du jeudi 23 novembre 2017

Délibération n°: 2017-56

Date de convocation : jeudi 16 novembre 2017

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2017

Publication: 27/11/2017

Pour l'autorité Compétente



Objet: Décision Modificative n°4 du Budget Général

Secrétaire de séance : Alain BLANC

Président: Christian GROSSAN

Région: Chantal EYMEOUD, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix), Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix);

Département : Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ;

Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, excusé (2 voix);

Communauté de communes du Guillestrois-Queyras: Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix); François QUEREL, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix);

Communes:

Abriès: Jacques BONNARDEL, Maire, présent, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent;

Aiguilles: Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent;

Arvieux: Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent;

Ceillac: Christian GROSSAN, Maire, présent; Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente; Château-Ville-Vieille: Jean-Louis PONCET, Maire, présent, Laurent NIFENECKER, Conseiller municipal,

présent ;

Eygliers: Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent;

Guillestre: Bernard LETERRIER (titulaire), Maire, excusé, Patrick PEREZ (suppléant), présent;

Molines-en-Queyras: Jean – Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Francis MARTIN, présent; Ristolas: Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Marie-Josée NOUHAUD, excusée (pouvoir à Francis MARTIN);

Saint-Véran: Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, excusée.

Assistaient également au Comité syndical :

Région PACA - Direction du développement des Territoires des Grandes Alpes : Robert GENTILI ;

Office du tourisme du Guillestrois et du Queyras : Dominique MOULIN, 1^{er} Vice-président, et Mélody BLAISE, agent ;

Commune de Vars : Raphaëlle MARTOIA ; Chambre d'agriculture : François PHILIP ;

Les Amis du Parc: Christophe THOMAS, excusé, Pierre BLANC, présent.

Exposé des motifs :

<u>Budget d'investissement : correction d'une erreur de chapitre pour des dépenses réelles et non d'ordre</u>

Lors de la saisie du budget primitif, d'investissement, par opération, certaines dépenses réelles sur le compte 2145 ont été saisies par erreur sur la ligne des dépenses d'ordre. Il convient de virer les crédits concernés du 040 qu 21.

Objet de ces dépenses, sur l'opération 149-Aménagement des maisons du Parc :

- Moulin: reprise des chéneaux, remise en état et reprise Ad'Ap du bâtiment, création d'un parking Ad'Ap.
- Arche des cimes : changement de rampes d'éclairage et circulateurs de chauffage, accès appartement Ad'Ap.

Vu:

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants

Considérant qu'il est nécessaire procéder au vote de virements de crédits sur le budget de l'exercice 2017 pour corriger l'erreur de saisie

Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le jeudi 23 novembre 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :

Nombre de suffrages exprimés

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de suffrages : 30

Contre: 0

Pour:

20

Nombre de membres présents : 18

Abstentions: 0

Nombre de membres représentés : 1

- De procéder au vote de virement de crédits suivant sur le budget de l'exercice 2017 :

COMPTES DE DÉPENSES : CRÉDITS À RÉDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature					Montant
040	2145	OPFI	Constructions	sur	sol	d'autrui	-	15 200,00 €
			installations gér		The second section of the second			
040	2145	OPFI	Constructions	sur	sol	d'autrui	-	7 391,30 €
			installations générales					L. Company of the Com
						TO	TAL	22 591,30 €

COMPTES DE DÉPENSES : CRÉDITS À OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2145	149	Travaux Moulin	15 200,00 €
21	2145	149	Travaux Arche des cimes	7 391,30 €
25-			TOTAL	22 591,30 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme.

> Le Président Christian GROSSAN